

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (arrivée à l'OJ n°5/1) Charles BARON, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivée à l'OJ n°2), Léa COIGNOT (arrivée à l'OJ n°3), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°3), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (départ à l'OJ n° 5/2), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (arrivée à l'OJ n°5/1), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n° 5/1), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

14 Conseillers titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christina PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (à compter de l'OJ n°5/2).

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

13 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-120

Objet : SEM Yonne Équipement « Rapport d'activités et de gestion 2023 »

A la suite des explications apportées en cours de séance, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver le rapport d'activités et de gestion 2023 de la SEM Yonne Équipement tel qu'il est présenté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport d'activités de la SEM Yonne équipement (cf. : document ci-annexé).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN





Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 089-200039758-20241129-DCC2024_120-DE



Rapports de gestion 2023 SEM Yonne Équipement



AGO YE 24/06/2024

YONNE EQUIPEMENT
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 434 253,30 EUROS
SIEGE SOCIAL : AVENUE PLAINES DE L'YONNE
89000 AUXERRE (YONNE)
402 196 224 RCS AUXERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société la SAEML Yonne Équipement et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2023 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Ce rapport d'activité fait état des principaux événements de l'année 2023 qui ont fortement impacté la gestion de la SAEML Yonne Équipement.

En 2023, dans l'immobilier d'entreprise (bureau, commerce, hôtellerie, logistique et locaux d'activité), 7,8 Mds€ ont été investis au 1er semestre 2023 marquant une baisse des investissements de 40% par rapport au 1er semestre 2022 et une baisse de 30% par rapport à la moyenne décennale.

Plus précisément les sommes engagées sur le marché français de l'immobilier industriel sont également en net recul, s'élevant à près de 400 millions d'euros au 3e trimestre 2023 et à 1,5 milliard d'euros depuis le début de l'année (-72 % par rapport à la même période l'an passé).

Nous avons connu une situation faible en 2010 où une fois encore « l'attentisme des investisseurs » face à la hausse des taux d'intérêt et la « poursuite du resserrement monétaire » engagés par les banques centrales ont fait flancher le secteur.

Très clairement, le nouvel équilibre entre le rendement des actifs immobiliers et des actifs financiers donne dorénavant l'avantage à ces derniers. Le cash est placé et non plus investi dans les programmes immobiliers. Jusqu'en 2022, on devenait riche en empruntant, rappelons-nous des taux à 0,80 %, cela n'est plus d'actualité.

En 2023, le secteur logistique paye un plus lourd tribut à la crise transactionnelle. Il ne représente plus, au 2T que 9% des engagements totaux et l'embellie n'est pas pour demain, au seul motif que les surfaces déjà construites répondent à la demande.



Même si les acteurs du commerce et de l'industrie ont toujours besoin de stocker davantage pour mieux maîtriser leurs flux, ils sont disponibles avec le parc existant. Le conseil constate un recul des volumes sur un an glissant, de -75%. Ceux qui ont misé sur les plateformes logistiques sans regarder dans le rétroviseur des années 2009/2010 sont à sec de projets et ils devront attendre le retour de la liquidité et de nouveaux entrants.

En conclusion les résultats 2023 sont contrastés dans le secteur de l'immobilier et s'expliquent par une pluralité de facteurs :

- Une meilleure attractivité d'autres supports financiers d'investissements (les placements),
- Un attentisme des acteurs immobiliers faisant initialement face à des chocs externes puis composant avec la lenteur d'adaptation inhérente à l'immobilier,
- Une réduction du nombre d'acheteurs et des primes de risques immobilières loin d'être reconstituées malgré les efforts consentis par les vendeurs.
- Des assureurs très frileux qui se désengagent des opérations à risque (sans preneur – locataire).
- De nombreux dossiers d'investissement (en blanc sans locataire) ont été retirés du marché pour cause de désalignement des prix entre celui proposé par le vendeur et l'acheteur disparu.

Bien que l'année 2023 a été marquée par des défis majeurs, elle a également ouvert la voie pour Yonne Équipement à des opportunités de repositionnement ce qui lui a permis d'augmenter sa surface de patrimoine de 2022, il y avait 35 511m² et 2023 pour 55 831 m².

Ainsi, et plus que jamais, Yonne Équipement est resté proactif et attentif à la tendance confirmée de la réindustrialisation et aux évolutions du marché pour anticiper les prochaines étapes. Son expertise lui a permis de faire face à cette année 2023 tumultueuse, stressante et pleines d'embûches.

La trésorerie disponible de Yonne Équipement est la clé de voute de sa réussite, ne disposant ni de subvention ni de garantit d'emprunt des collectivités locales.

La stabilisation des taux directeurs, la reconstitution de la prime immobilière et la baisse de 10 % en moyenne des valeurs d'expertise devraient concourir à de meilleurs résultats, mais cela s'inscrit sur 18/24 mois soit fin 2025.

Par ailleurs, l'enjeu de la performance environnementale, la question de la transition vers un modèle de travail hybride ont le potentiel de redessiner le paysage de l'immobilier d'entreprise en 2024 et dans les années à venir.



1 - Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La situation de la SAEML Yonne Équipement à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-après qui résume le bilan présenté par le cabinet comptable ORCOM et souligne les variations dans les comptes depuis l'exercice précédent.

BILAN ACTIF	31/12/2023	31/12/2022	ECARTS
Immobilisations corporelles	22 342 665 €	18 274 232 €	22%
ACTIF IMMOBILISÉ	22 342 665 €	18 274 232 €	22%
Stocks et en-cours	0 €	0 €	
Créances diverses	2 778 851 €	2 422 630 €	15%
Disponibilités	3 703 243 €	4 555 013 €	-19%
Charges constatées d'avance	31 233 €	31 196 €	0,1%
ACTIF CIRCULANT	6 513 327 €	7 008 839 €	-8%
TOTAL DES ACTIFS	28 855 992 €	25 283 071 €	14%
BILAN PASSIF			
Capital Social	3 434 254 €	3 434 254 €	0%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	363 491 €	363 491 €	0%
Réserve légale	247 169 €	210 320 €	17%
Autres Réserves	3 688 183 €	2 988 044 €	23%
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	1 682 659 €	736 989 €	128%
Subvention d'investissement	111 698 €	189 927 €	-41%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 527 455 €	7 923 025 €	20%
Provision pour charges	26 920 €	1 974 722 €	NA
Dettes	19 301 617 €	15 376 626 €	25%
Produits constatés d'avance	0 €	8 650 €	-100%
TOTAL DETTES	19 301 617 €	15 385 276 €	25%
TOTAL PASSIF	28 855 992 €	25 283 071 €	14%

L'activité de la SEAML Yonne Équipement a cours de l'exercice 2023 se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent.



COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2023	31/12/2022	ECARTS
Production vendue	2 825 359 €	2 880 031 €	-2%
Production immobilisée	284 400 €	101 150 €	181%
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 109 769 €	2 981 181 €	4%
Autres achats et charges externes	631 342 €	507 805 €	34%
Valeur ajoutée	2 478 417 €	2 473 376 €	0,1%
Subventions d'exploitation	30 846 €	31 536 €	2,5%
Impôts et taxes	324 839 €	381 754 €	15%
Frais de personnel	299 860 €	266 991 €	12%
Charges sociales	113 626 €	100 439 €	-13%
Excédent brut d'exploitation	1 754 075 €	1 755 728 €	0%
Reprises sur amortis et prov, transferts de charges	6 970 €	41 571 €	-83%
Autres produits de gestion courante	30 846 €	31 536 €	-2,5%
Dotations aux amortis et prov.	1 306 819 €	1 245 598 €	8%
Autres charges de gestion courante	4 343 €	1 079 €	303%
Résultat d'exploitation	480 729 €	581 963 €	-17%
Produits financiers	34 536 €	18 690 €	84%
Charges financières	299 326 €	282 266 €	5,5%
Résultat financier	(264 790) €	(263 576) €	0%
Résultat courant	215 939 €	318 387 €	-32%
Produits exceptionnels	2 859 288 €	3 736 440 €	-23,5%
Charges exceptionnelles	825 090 €	3 067 706 €	-18%
Résultat exceptionnel	2 034 199 €	668 734 €	205%
Impôts sur les bénéfices	567 478 €	250 133 €	125%
Résultat net	1 682 659 €	736 989 €	128%

2 - Situation et activité de la SAEML Yonne Équipement en cours de l'exercice 2023

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice 2023 écoulé se traduit par un chiffre d'affaires quasiment identique à celui de l'exercice précédent puisqu'il s'élève à 2 825 359 euros contre 2 880 031 euros en 2022.

Yonne Équipement, malgré le contexte économique post covid plus que délicat, marqué notamment par l'augmentation des matières premières et des taux bancaires, maintien son activité puisque pour rappel, l'année 2022 faisait apparaître une hausse de 17%.



Le total des produits d'exploitation ressort à 3 161 558 euros après reprises des provisions et amortissements de 6 970 euros, pour un total des charges d'exploitation qui ressort à 2 680 830 euros après dotation aux provisions et amortissements pour 1 306 820 euros.

Il en découle un résultat d'exploitation à 480 729 euros contre 581 963 euros pour l'exercice précédent, marquant une diminution d'environ 17,5 %. Il est à noter que ce résultat d'exploitation prend en compte la dépréciation des loyers impayés par les locataires sur l'exercice 2023.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 215 939 euros contre 318 388 euros au 31 décembre 2022.

Le résultat exceptionnel s'élève cette année à 2 034 199 euros contre 668 734 euros au 31 décembre 2022. Ce résultat exceptionnel résulte de la décision de justice de la Cour de Cassation du 16 février 2024, donnant gain de cause à Yonne Équipement dans l'affaire Senoble.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 se porte ainsi exceptionnellement à 567 478 euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit avec un résultat bénéficiaire de 1 682 659 euros, représentant 59,55% du chiffre d'affaires hors taxes.

3 - Parc Locatif propriété de Yonne Équipement

Le parc locatif de la SAEML Yonne Équipement s'élève à 26 bâtiments au 31 décembre 2023 (dont un seul en crédit-bail) pour un total d'investissement de 22 342 665 euros.

Trois locataires ont des aménagements de loyers, l'un en raison du secteur d'activité, le second du fait d'une procédure collective et le troisième compte tenu de la location de courte durée. Pour les deux premiers, l'objectif est de recouvrer les sommes dues avant le terme du bail et/ou lors de la vente de l'actif.

4 - Opération de cession

Une seule opération de cession s'est faite au cours de l'exercice 2023 pour un montant total de 827 373 euros.

5- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2022

FIN DE BAIL

**Mettetal à St Julien Du Sault :
Surface en m² : 4 000
Par cession de bail le 30 mars 2023**



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 04/12/2024

ID : 089-200039758-20241129-DCC2024_120-DE



Chloé Industrie à Villeneuve sur Yonne :

Surface en m2 : 3 000

Par mise en place de la clause Résolutoire au 19 septembre 2023

Décision de Justice du 19 septembre 2023

Lepage à Chatel Gérard :

Surface en m2 : 12 756

Par mise en place de la clause Résolutoire au 30 Octobre 2023

Décision de Justice du 19 janvier 2024

Chauff Excel à Auxerre :

Surface en m2 : 1 200

Par mise en place de la clause résolutoire au 05 juin 2023

Liquidation judiciaire au 05 juin 2023.

6 - Les perspectives de développement pour 2024.

En ce qui concerne notre cœur de métier l'investissement en immobilier d'entreprise, il n'y aura pas de reprise au 1er trimestre 2024 et le focus sur Jeux Olympiques sur le second trimestre 2024 bloquera les projets. Les volumes investis attendus sur le marché français de l'immobilier d'entreprise seront atones sur l'année.

Le marché immobilier en 2024 est marqué par une diminution significative du nombre de transactions, enregistrant une baisse spectaculaire de 17% dans les métropoles contre 55 % en province par rapport à l'année précédente, la plus forte diminution depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Yonne Équipement a un record de bâtiments vacants depuis ces 10 dernières années du fait des défaillances des locataires et des difficultés à trouver de nouveaux preneurs.

Mais les couts de constructions de ces bâtiments construits sur la dernière décennie est inférieure du marché actuel du neuf et sur des concours d'emprunts pour partis remboursés. Le premier élan de reprise pourra donc être accompagné par la SEM au travers de cette offre immobilière, qui n'aura plus qu'à être réhabilitée, ce qui permettra de faire des prix en dessous du marché.

2024 sera donc marqué par un ralentissement sérieux et un marché attentiste, faute de nouveaux clients sans perspective à ce jour de reprise. L'indicateur principal demeure la fin du remboursement du PGE (Prêt Garantie par l'État) en 2025.

Dans l'Yonne, les tendances du marché immobilier sont plus disparates. Certaines zones comme le Gâtinais, Yonne NORD ont maintenu une demande robuste et ont même enregistré une augmentation du nombre de transactions, soutenues par des facteurs tels que l'attrait de la migration des activités parisiennes, les opportunités d'investissement et les politiques de développement local.



Cependant, le sud du département de l'Yonne a connu une forte chute du nombre de transactions et des ajustements à la baisse, qui ne sont pas encore faits, sur des prix immobiliers pour des biens vendus trop chers par rapport à la réalité du marché de la demande.

Yonne Équipement va poursuivre son approche prudente d'acquisition au prix le plus bas des actifs immobiliers en contraignant au maximum les coûts de travaux et les taux de prêt pour permettre aux locataires qui ont vu leurs financements refusés, se substituer à eux dans la prise de risque. Le second objectif demeure la prospection pour réduire le nombre de m2 disponibles à la location.

7 -Liste des mandats exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux

François Boucher, Président :

SCI C.B.O.F (SIRET : 383 763 737 00020)

SCI DU CHAT BOTTÉ (SIRET : 479 439 812 00013)

EURL TENDANCE CHAUSSURES (SIRET : 480 488 659 00016)

DOMANYS – OPH (SIRET : 382 820 033 00019)

Clarisse Martin, Directeur Général :

SCI YD IMMO 2 (SIRET : 408 815 777 00011)

YD IMMO (SIRET : 351 246 301 00029)

SCI DEL BAHIA (SIRET : 483 169 801 00022)

8 - Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

9 - Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

10 – Informations sur les risques : la gestion des contentieux et retard de paiement

Conformément aux décisions de notre conseil d'administration, nous maintenons une vigilance accrue en limitant l'encours à deux trimestres maximums et en accordant des délais de paiement pour la taxe foncière et l'assurance multirisque aux locataires qui ne paient pas de provisions pour charges mensuelles. Des procédures de recouvrement adéquates continuent d'être mises en place si besoin.

11 - Délais de paiement

Conformément aux nouvelles obligations en matière de délais de paiement introduites par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, dite loi « LME », complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous indiquons la décomposition du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs par dates d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 c.com)

	Article D. 441-6 I.-1° - Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-6 I.-2° - Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	76					26				
Montant total des factures concernées (préciser : TTC)	44477.91	178.92	77855.39	284 419.22	406 931.94	63 449.61	0	43 393.61	145 310.89	252 354.11
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : TTC)	1.66%	0.01%	2.9%	10.61%	15.18%	1.87%				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : TTC)	1.87%					1.87%	0	1.28%	4.29%	7.43%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances réglées ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures exclues (préciser : HT)										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : X Délais légaux :					Délais contractuels : X Délais légaux :				



11 - Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 682 659 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Une somme de 84 132,95€
représentant 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

et le surplus, soit 1 598 526,05€
au compte "Autres réserves"

13 - Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a procédé à aucune distribution au titre des exercices 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, et cet exercice 2023.

14 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.



Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 089-200039758-20241129-DCC2024_120-DE

FICHE DE PRÉSENTATION SEM YONNE ÉQUIPEMENT

YONNE ÉQUIPEMENT

Statut juridique	SEM	Président	François Boucher
Siège social	Auxerre	Directeur Général	Clarisse Martin
Date de création	1995	Effectif	5
Capital social	3 434 253,30 €		
	224 461 actions de 15,30 €		

Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan

Pourcentage de capital détenu	1,3%
Montant du capital détenu	200 000,00 euros
Année d'entrée au capital social de Yonne Équipement	10 octobre 2008
Nom du Représentant de la CC au CA	Monsieur Pascal GERMAIN



Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 089-200039758-20241129-DCC2024_120-DE

PRÉSENTATION SEM YONNE ÉQUIPEMENT

Principaux actionnaires

CA de l'Auxerrois (21,57 %), Conseil Départementale de l'Yonne (17,42 %), Caisse des dépôts et Consignations (14,20 %), CC Gâtinais en Bourgogne (9,54 %), CC de l'Agglo. Migennoise (6,05 %), Région Bourgogne Franche Comté (4,77%), CDC (19,56 %), banques (4,21), Yonne Développement (1%), autres actionnaires (1,3 %).

Contexte de création

Crée en 1995, Yonne Équipement a pour activité l'étude, la construction, l'acquisition et la commercialisation (vente ou location) d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels, sur le département de l'Yonne.

Objet social

Étude et réalisation de tout projet concourant au développement économique du département de l'Yonne, l'organisation du maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques et notamment l'étude, la construction, l'acquisition et la commercialisation (vente ou location) d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels sur le département de l'Yonne.

Principales dates

1995 : création de la Société d'Économie Mixte Yonne Équipement
2015 : Loi NOTRe du 7 août 2015
2022 : Petite Ville de Demain
2023 : plusieurs évènements ...

- Modification de l'article 20.2 des statuts (comité d'investissement consultatif)
- Engagement dans une démarche RSE

Relations / Partenaires Bancaires

- Crédit Agricole
- Banque Populaire
- Caisse d'Épargne
- Dexia
- CIC
- Crédit Coopératif
- Banque des territoires

Bilan d'activités et faits marquants de l'année 2023

Construction de bâtiments neufs :

- **ARTS & RANGEMENTS** - Chailley - AMO
- **GOUJET DEMENAGEMENT** - Malay-Le-Grand - AMO
- **BRICONAUTES** - Montholon - MO
- **UDAF** - Auxerre - AMO
- **PEBIX** - Fouchères – MO

Travaux de rénovations / réhabilitation :

- **DELTA CONDITIONNEMENT** - Vergigny - AMO
- **NICOLAS INDUSTRIE** - Champs-sur-Yonne – MO
- **SKF** - Etaule – MO
- **ARCHIVE DEPARTEMENTAL** - Champs-Sur-Yonne – MO
- **ABBAYE DE PONTIGY** - Pontigny – AMO

Parc Locatif :

26 bâtiments en locations au 31 décembre 2023 (dont un seul en crédit-bail) pour un total d'investissement de 22 342 665 euros.

Option de Cession :

Une seule opération de cession s'est faite au cours de l'exercice 2023 pour un montant total de 827 373 euros.

Fin de bail :

- **METTETAL** - St-Julien-du-Sault
- **CHLOÉ INDUSTRIE** - Villeneuve-Sur-Yonne
- **LEPAGE** - Chatel-Gérard
- **CHAUFF EXCEL** - Auxerre

Bilan Financier (date d'arrêté des comptes : 31/12/2023)

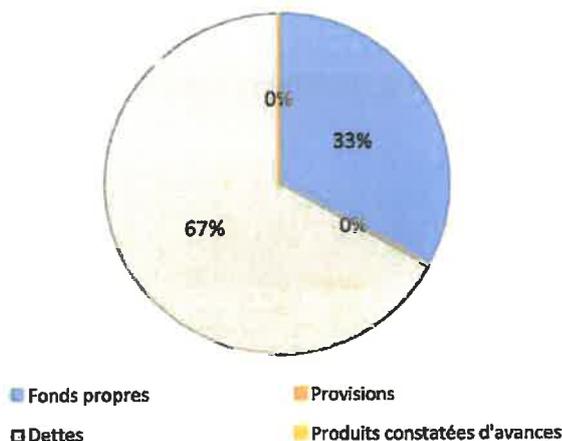
Bilan simplifié

BILAN ACTIF	31/12/2023	31/12/2022	ECARTS
Immobilisations corporelles	22 342 665 €	18 274 232 €	22%
ACTIF IMMOBILISÉ	22 342 665 €	18 274 232 €	22%
Stocks et en-cours	0 €	0 €	
Créances diverses	2 778 851 €	2 422 630 €	15%
Disponibilités	3 703 243 €	4 555 013 €	-19%
Charges constatées d'avance	31 233 €	31 196 €	0.1%
ACTIF CIRCULANT	6 513 327 €	7 008 839 €	-8%
TOTAL DES ACTIFS	28 855 992 €	25 283 071 €	14%
BILAN PASSIF			
Capital Social	3 434 254 €	3 434 254 €	0%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	363 491 €	363 491 €	0%
Réserve légale	247 169 €	210 320 €	17%
Autres Réserves	3 688 183 €	2 988 044 €	23%
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	1 682 659 €	736 989 €	128%
Subvention d'investissement	111 698 €	189 927 €	-41%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 527 455 €	7 923 025 €	20%
Provision pour charges	26 920 €	1 974 722 €	NA
Dettes	19 301 617 €	15 376 626 €	25%
Produits constatés d'avance	0	8 650 €	-100%
TOTAL DETTES	19 301 617 €	15 385 276 €	25%
TOTAL PASSIF	28 855 992 €	25 283 071 €	14%

Compte de résultat simplifié

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2023	31/12/2022	ECARTS
Production vendue	2 825 359 €	2 880 031 €	-2%
Production immobilisée	284 400 €	101 150 €	181%
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 109 769 €	2 981 181 €	4%
Autres achats et charges externes	631 342 €	507 805 €	34%
Valeur ajoutée	2 478 417 €	2 473 376 €	0.1%
Subventions d'exploitation	30 846 €	31 536 €	-2.5%
Impôts et taxes	324 839 €	381 754 €	15%
Frais de personnel	299 860 €	266 991 €	12%
Charges sociales	113 626 €	100 439 €	-13%
Excédent brut d'exploitation	1 754 075 €	1 755 728 €	0%
Reprises sur amortis et prov, transferts de charges	6 970 €	41 571 €	-83%
Autres produits de gestion courante	30 846 €	31 536 €	-2.5%
Dotations aux amortis et prov.	1 306 819 €	1 245 598 €	8%
Autres charges de gestion courante	4 343 €	1 079 €	303%
Résultat d'exploitation	480 729 €	581 963 €	-17%
Produits financiers	34 536 €	18 690 €	84%
Charges financières	299 326 €	282 266 €	5.5%
Résultat financier	(264 790) €	(263 576) €	0%
Résultat courant	215 939 €	318 387 €	-32%
Produits exceptionnels	2 859 288 €	1 736 440 €	-23.5%
Charges exceptionnelles	825 090 €	3 067 706 €	-18%
Résultat exceptionnel	2 034 199 €	668 734 €	205%
Impôts sur les bénéfices	567 478 €	250 133 €	125%
Résultat net	1 682 659 €	736 989 €	128%

RÉPARTITION DU TOTAL PASSIF - ANNEE N



RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION

1800 000,00 €
1600 000,00 €
1400 000,00 €
1200 000,00 €
1000 000,00 €
800 000,00 €
600 000,00 €
400 000,00 €
200 000,00 €
- €

2022

2023



Analyse financière

L'activité réalisée au cours de l'exercice 2023 écoulé se traduit par un chiffre d'affaires quasiment identique à celui de l'exercice précédent puisqu'il s'élève à 2 825 359 euros contre 2 880 031 euros en 2022.

Yonne Équipement, malgré le contexte économique post covid plus que délicat, marqué notamment par l'augmentation des matières premières et des taux bancaires, maintient son activité puisque pour rappel, l'année 2022 faisait apparaître une hausse de 17%.

Le total des produits d'exploitation ressort à 3 161 558 euros après reprises des provisions et amortissements de 6 970 euros, pour un total des charges d'exploitation qui ressort à 2 680 830 euros après dotation aux provisions et amortissements pour 1 306 820 euros.

Il en découle un résultat d'exploitation à 480 729 euros contre 581 963 euros pour l'exercice précédent, marquant une diminution d'environ 17,5 %. Il est à noter que ce résultat d'exploitation prend en compte la dépréciation des loyers impayés par les locataires sur l'exercice 2023.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 215 939 euros contre 318 388 euros au 31 décembre 2022.

Le résultat exceptionnel s'élève cette année à 2 034 199 euros contre 668 734 euros au 31 décembre 2022. Ce résultat exceptionnel résulte de la décision de justice de la Cour de Cassation du 16 février 2024, donnant gain de cause à Yonne Équipement dans l'affaire Senoble.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 se porte ainsi exceptionnellement à 567 478 euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit avec un résultat bénéficiaire de 1 682 659 euros, représentant 59,55% du chiffre d'affaires hors taxes.

Concernant les perspectives 2024 : En ce qui concerne notre cœur de métier l'investissement en immobilier d'entreprise, il n'y aura pas de reprise au 1er trimestre 2024 et le focus sur Jeux Olympiques sur le second trimestre 2024 bloquera les projets. Les volumes investis attendus sur le marché français de l'immobilier d'entreprise seront atones sur l'année. Le marché immobilier en 2024 est marqué par une diminution significative du nombre de transactions, enregistrant une baisse spectaculaire de 17% dans les métropoles contre 55 % en province par rapport à l'année précédente, la plus forte diminution depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Yonne Équipement a un record de bâtiments vacants depuis ces 10 dernières années du fait des défaillances des locataires et des difficultés à trouver de nouveaux preneurs.

Mais les coûts de constructions de ces bâtiments construits sur la dernière décennie est inférieure du marché actuel du neuf et sur des concours d'emprunts pour partis remboursés. Le premier élan de reprise pourra donc être accompagné par la SEM au travers de cette offre immobilière, qui n'aura plus qu'à être réhabilitée, ce qui permettra de faire des prix en dessous du marché.

2024 sera donc marqué par un ralentissement sérieux et un marché attentiste, faute de nouveaux clients sans perspective à ce jour de reprise. L'indicateur principal demeure la fin du remboursement du PGE (Prêt Garantie par l'État) en 2025. Dans l'Yonne, les tendances du marché immobilier sont plus disparates. Certaines zones comme le Gâtinais, Yonne NORD ont maintenu une demande robuste et ont même enregistré une augmentation du nombre de transactions, soutenues par des facteurs tels que l'attrait de la migration des activités parisiennes, les opportunités d'investissement et les politiques de

Version soumise à délibération du CC du 25 novembre 2024



Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 089-200039758-20241129-DCC2024_120-DE



local.

**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (arrivée à l'OJ n°5/1) Charles BARON, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivée à l'OJ n°2), Léa COIGNOT (arrivée à l'OJ n°3), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°3), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (départ à l'OJ n° 5/2), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (arrivée à l'OJ n°5/1), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n° 5/1), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

14 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christina PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (à compter de l'OJ n°5/2).

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

13 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-121

Objet : Projet de solarisation des toitures des bâtiments publics

A la suite de la présentation faite en cours de séance, Monsieur Didier IDES propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Émettre un avis sur le projet tel qu'il est présenté,
Et, le cas échéant,
- Autoriser la poursuite de l'instruction dudit projet.

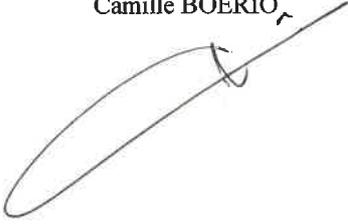
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- N'ÉMET pas d'objections sur le projet de solarisation des toitures des bâtiments publics et d'autoconsommation tel qu'il est présenté,
- AUTORISE les services à poursuivre l'instruction de ce projet.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 089-200039758-20241129-DCC2024_121-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (arrivé à l'OJ n°5/1) Charles BARON, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivé à l'OJ n°2), Léa COIGNOT (arrivé à l'OJ n°3), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivé à l'OJ n°3), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (départ à l'OJ n° 5/2), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (arrivé à l'OJ n°5/1), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivé à l'OJ n° 5/1), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

14 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christina PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (à compter de l'OJ n°5/2).

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

13 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-122

Objet : Renouvellement de la convention RGPD 2025-2026

Après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Approuver le renouvellement de la convention RGPD 2025-2026 telle qu'elle est présentée, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer la convention avec les Présidents des Centres de Gestion de Meurthe et Moselle et de l'Yonne,
- Désigner, auprès de la CNIL, le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données de la collectivité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention RGPD 2025-2026 telle qu'elle est présentée,

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 04/12/2024

ID : 089-200039758-20241129-DCC2024_122-DE



- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec les Présidents des Centres de Gestion de Meurthe et Moselle et de l'Yonne,
- **DÉSIGNE**, auprès de la CNIL, le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOËRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (arrivée à l'OJ n°5/1) Charles BARON, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivée à l'OJ n°2), Léa COIGNOT (arrivée à l'OJ n°3), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°3), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (départ à l'OJ n° 5/2), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (arrivée à l'OJ n°5/1), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n° 5/1), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

14 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christina PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (à compter de l'OJ n°5/2).

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

13 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-123

Objet : Décision modificative n°2024-5 du budget principal 2024

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2024-5 du budget principal 2024 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
217578 –Autre matériel technique	1 200,00	021 –Virement de la section de fonctionnement	63 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00	024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 200,00
Total	64 200,00	Total	64 200,00
Budget après décision modificative	3 731 909,12		3 731 909,12

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
7398 – Reversement	49 500,00	731721 – Taxe de séjour	45 000,00
		731722 – Taxe additionnelle de la taxe de séjour	4 500,00
023 –Virement à la section d'investissement	63 000,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00
Total	112 500,00	Total	112 500,00
Budget après décision modificative	9 686 854,56		9 686 854,56

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°2024-5 du budget principal 2024 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
217578 –Autre matériel technique	1 200,00	021 –Virement de la section de fonctionnement	63 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00	024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 200,00
Total	64 200,00	Total	64 200,00
Budget après décision modificative	3 731 909,12		3 731 909,12

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
7398 – Reversement	49 500,00	731721 – Taxe de séjour	45 000,00
		731722 – Taxe additionnelle de la taxe de séjour	4 500,00
023 –Virement à la section d'investissement	63 000,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00
Total	112 500,00	Total	112 500,00
Budget après décision modificative	9 686 854,56		9 686 854,56

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
 Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Président,
 Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
 Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (arrivée à l'OJ n°5/1) Charles BARON, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivée à l'OJ n°2), Léa COIGNOT (arrivée à l'OJ n°3), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°3), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (départ à l'OJ n° 5/2), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (arrivée à l'OJ n°5/1), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n° 5/1), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

14 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christina PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (à compter de l'OJ n°5/2).

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

13 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-124

Objet : Décision modificative n°2024-3 du budget annexe 2024 « gestion du service Enfance-Jeunesse »

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2024-3 du budget annexe 2024 « gestion du service Enfance-Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
21318 – Constructions autres bâtiments publics	2 300,00		
21788 – Autres immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 850,00		

2185 – Matériel de téléphonie	250,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00		
Total	5 000,00	Total	5 000,00
Budget après décision modificative	165 052,49		165 052,49

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	7066 – Redevances à caractère social	4 400,00
		042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00
Total	5 000,00	Total	5 000,00
Budget après décision modificative	2 351 092,24		2 351 092,24

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°2024-3 du budget annexe 2024 « gestion du service Enfance-Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
21318 – Constructions autres bâtiments publics	2 300,00		
21788 – Autres immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 850,00		
2185 – Matériel de téléphonie	250,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00		
Total	5 000,00	Total	5 000,00
Budget après décision modificative	165 052,49		165 052,49

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	7066 – Redevances à caractère social	4 400,00
		042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00
Total	5 000,00	Total	5 000,00
Budget après décision modificative	2 351 092,24		2 351 092,24

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (*arrivée à l'OJ n°5/1*) Charles BARON, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (*arrivée à l'OJ n°2*), Léa COIGNOT (*arrivée à l'OJ n°3*), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (*arrivée à l'OJ n°3*), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (*départ à l'OJ n° 5/2*), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (*arrivée à l'OJ n°5/1*), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (*arrivée à l'OJ n° 5/1*), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

14 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christina PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (*à compter de l'OJ n°5/2*).

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

13 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-125

Objet : Décision modificative n°2024-1 du budget annexe 2024 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon »

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2024-1 du budget annexe 2024 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » afin d'inscrire des crédits budgétaires, notamment ceux inhérents à la contractualisation du prêt in-fine de 700 000,00 euros décidé lors du Conseil communautaire en date du lundi 21 octobre 2024, conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
3355 – Variation des stocks de terrains aménagés	3 142 797,85	1641 – Emprunts	700 000,00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	2 442 797,85
Total	3 142 797,85	Total	3 142 797,85
Budget après décision modificative	6 446 422,39		6 446 422,39

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
627 – Services bancaires et assimilés	700,00	701 – Vente de terrains aménagés	-699 300,00
		71355 –Variation des stocks de terrains aménagés	3 142 797,85
023 – Virement à la section d'investissement	2 442 797,85		
Total	2 443 497,85	Total	2 443 497,85
Budget après décision modificative	5 787 122,39		5 787 122,39

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°2024-1 du budget annexe 2024 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » afin d'inscrire des crédits budgétaires, notamment ceux inhérents à la contractualisation du prêt in-fine de 700 000,00 euros décidé lors du Conseil communautaire en date du lundi 21 octobre 2024, conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
3355 – Variation des stocks de terrains aménagés	3 142 797,85	1641 – Emprunts	700 000,00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	2 442 797,85
Total	3 142 797,85	Total	3 142 797,85
Budget après décision modificative	6 446 422,39		6 446 422,39

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
627 – Services bancaires et assimilés	700,00	701 – Vente de terrains aménagés	-699 300,00
		71355 –Variation des stocks de terrains aménagés	3 142 797,85
023 – Virement à la section d'investissement	2 442 797,85		
Total	2 443 497,85	Total	2 443 497,85
Budget après décision modificative	5 787 122,39		5 787 122,39

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (arrivée à l'OJ n°5/1) Charles BARON, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivée à l'OJ n°2), Léa COIGNOT (arrivée à l'OJ n°3), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°3), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (départ à l'OJ n° 5/2), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (arrivée à l'OJ n°5/1), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n° 5/1), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

14 Conseillers titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christina PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (à compter de l'OJ n°5/2).

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

13 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-126

Objet : Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2025 « budgets principal et annexes hors budget autonome du service de gestion des déchets ménagers et assimilés »

Monsieur Bernard RAGAGE indique que la ligne de trésorerie de 800 000,00 euros, souscrite par la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il explique la nécessité que la ligne de trésorerie soit renouvelée pour un montant maximum de 800 000,00 euros selon l'état des besoins de trésorerie tout au long de l'année en fonction des dates d'encaissement inhérentes aux subventions accordées pour les travaux d'investissement et aux prestations de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne inhérentes aux structures d'accueil de la Petite Enfance et de l'Enfance (soldes 2024 et acomptes 2025). A ce titre, Monsieur Bernard RAGAGE indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et propose, après avoir présenté les offres reçues, au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 04/12/2024

ID : 089-200039758-20241129-DCC2024_126-DE

- Approuver le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 800 000,00 euros, Et, le cas échéant,
- Retenir, sur la proposition à la Commission d'appel d'offres, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, sis 18 rue Davout 21000 DIJON, qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
 - Durée : 1 an,
 - Index : Euribor 3 mois (3,1680 au 4 novembre 2024),
 - Marge : 0,69%,
 - Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,
 - Commission d'engagement : néant,
 - Commission de non utilisation : néant,
- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 800 000,00 euros,
- **RETIENT**, sur la proposition à la Commission d'appel d'offres, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, sis 18 rue Davout 21000 DIJON, qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
 - **Durée : 1 an,**
 - **Index : Euribor 3 mois (3,1680 au 4 novembre 2024),**
 - **Marge : 0,69%,**
 - **Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,**
 - **Commission d'engagement : néant,**
 - **Commission de non utilisation : néant,**
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIQ



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (arrivée à l'OJ n°5/1) Charles BARON, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivée à l'OJ n°2), Léa COIGNOT (arrivée à l'OJ n°3), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°3), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (départ à l'OJ n° 5/2), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (arrivée à l'OJ n°5/1), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n° 5/1), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

14 Conseillers titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christina PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIERE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (à compter de l'OJ n°5/2).

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

13 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-127

Objet : Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2025 « budget autonome du service de gestion des déchets ménagers et assimilés »

Monsieur Bernard RAGAGE indique que la ligne de trésorerie de 1 200 000,00 euros, souscrite par la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il explique la nécessité que la ligne de trésorerie soit renouvelée pour un montant maximum de 1 200 000,00 euros selon l'état des besoins de trésorerie tout au long de l'année en fonction des dates d'encaissement inhérentes aux subventions accordées pour les travaux d'investissement et aux contributions de la redevance incitative (soldes 2024 et acomptes 2025). A ce titre, Monsieur Bernard RAGAGE indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et propose, après avoir présenté les offres reçues, au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Approuver le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 1 200 000,00 euros,

Et, le cas échéant,

- Retenir, sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, La Banque Postale, sise 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06, qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
- Prêteur : La banque Postale,
 - Objet : Financement des besoins de trésorerie,
 - Nature : Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages,
 - Montant maximum : 1 200 000,00 euros
 - Durée maximum : 364 jours,
 - Taux fixe : 3,140% l'an,
 - Base de calcul : 30/360,
 - Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation.
Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
 - Date de prise d'effet du contrat : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 14 janvier 2025,
 - Garantie : Néant,
 - Commission d'engagement : 1 200,00 euros, soit 0,100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat,
 - Commission de non utilisation : 0,200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant,
 - Modalités d'utilisation : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de la Banque Postale.
Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée,
Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour l'exécution en J+1.
Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.
Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.
 - Modalités de contractualisation : Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne ».
- Autoriser le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale,
- Habilitier le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 04/11/2024

ID : 089-200039758-20241129-DCC2024_127-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 1 200 000,00 euros,
- **RETIENT**, sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, La Banque Postale, sise 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06, qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
- Prêteur : La banque Postale,
 - Objet : Financement des besoins de trésorerie,
 - Nature : Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages,
 - Montant maximum : 1 200 000,00 euros
 - Durée maximum : 364 jours,
 - Taux fixe : 3,140% l'an,
 - Base de calcul : 30/360,
 - Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation.
Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
 - Date de prise d'effet du contrat : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 14 janvier 2025,
 - Garantie : Néant,
 - Commission d'engagement : 1 200,00 euros, soit 0,100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat,
 - Commission de non utilisation : 0,200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant,
 - Modalités d'utilisation : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de la Banque Postale.
Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée,

Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour l'exécution en J+1.

Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

- **Modalités de contractualisation : Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne ».**
- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale,**
- **HABILITE le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 25 novembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

51 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (*arrivée à l'OJ n°5/1*) Charles BARON, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (*arrivée à l'OJ n°2*), Léa COIGNOT (*arrivée à l'OJ n°3*), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (*arrivée à l'OJ n°3*), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD (*départ à l'OJ n° 5/2*), Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET (*arrivée à l'OJ n°5/1*), Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (*arrivée à l'OJ n° 5/1*), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

14 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Isabelle HOUE-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Annick IENZER a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Éric JODELET a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Gérard PAILLARD, a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christina PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIERE a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Franck MOINARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET (*à compter de l'OJ n°5/2*).

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Jean-Claude LANDRIER et Nicolas ROBERT.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Monique MILLEREAUX.

13 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT, Olivier MAGUET, Bernard RAGAGE, Martial RENAULT, François ROUX, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseiller suppléant présent avant un pouvoir de vote : Michel MORIZOT.

Date de la convocation	Mardi 19 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	51
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	13
Conseiller suppléant présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-128

Objet : Création d'un emploi permanent de responsable administratif et financier à temps complet (35/35e) sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux à compter du 1er janvier 2025

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Après les explications apportées en cours de séance, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un emploi permanent de responsable administratif et financier à temps complet (35/35^e) sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025, pour assurer les missions suivantes :

- Assister le Président, les élus et le Directeur Général des services, pour la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire et social,
 - Participation à la définition des orientations budgétaires,
 - Élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires, du budget principal, des budgets annexes et du budget autonome des déchets ménagers et assimilés,
 - Mise en œuvre des budgets pour l'ensemble des services,
 - Saisir les titres de recettes et les mandats de paiements,
 - Gestion de la dette et de la trésorerie, ainsi que le patrimoine,
 - Optimisation des ressources fiscales et financières,
 - Réalisation des analyses financières rétrospectives et prospectives,
 - Mise en œuvre des décisions du Bureau et du Conseil Communautaire,
 - Management du service administratif et financier,
 - Aide à la rédaction des documents fonctionnels de la collectivité (pacte de gouvernance, projet de territoire, pacte fiscal et financier, statuts, ...),
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et/ou expérience professionnelle équivalente,
- le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux.

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
- La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE un emploi permanent de responsable administratif et financier à temps complet (35/35^e) sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025, pour assurer les missions suivantes :**
- **Assister le Président, les élus et le Directeur Général des services, pour la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire et social,**
 - **Participation à la définition des orientations budgétaires,**
 - **Élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires, du budget principal, des budgets annexes et du budget autonome des déchets ménagers et assimilés,**
 - **Mise en œuvre des budgets pour l'ensemble des services,**
 - **Saisir les titres de recettes et les mandats de paiements,**
 - **Gestion de la dette et de la trésorerie, ainsi que le patrimoine,**
 - **Optimisation des ressources fiscales et financières,**
 - **Réalisation des analyses financières rétrospectives et prospectives,**
 - **Mise en œuvre des décisions du Bureau et du Conseil Communautaire,**
 - **Management du service administratif et financier,**
 - **Aide à la rédaction des documents fonctionnels de la collectivité (pacte de gouvernance, projet de territoire, pacte fiscal et financier, statuts, ...),**
- **DIT que cet emploi est pourvu par un fonctionnaire de catégorie A sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux,**
- **DIT que son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :**
- **le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et/ou expérience professionnelle équivalente,**
 - **le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux.**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :**
- **La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,**
 - **Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice.**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN

